



Brochure de convocation

Assemblée générale ordinaire annuelle

Vendredi 14 juin 2019

à 14 heures



au Moulin de la Récense
153, route de Coudoux
13122 Ventabren

Sommaire

• <i>Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2019</i>	2	• <i>Composition de la Direction générale</i>	19
• <i>Comment participer à l'Assemblée générale ?</i>	3	• <i>Renseignements relatifs aux administrateurs dont la nomination, la ratification ou le renouvellement sont proposés à l'Assemblée générale</i>	20
• <i>Exposé sommaire de la situation du Groupe FUTUREN</i>	5	• <i>Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée générale</i>	24
• <i>Projets de résolutions et rapports du Conseil d'administration</i>	10	• <i>Demande d'envoi de documents et de renseignements</i>	24
• <i>Composition du Conseil d'administration</i>	17		

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2019

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018
4. Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
5. Nomination de Madame Géraldine Anceau en qualité d'administrateur de la Société
6. Ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard en qualité d'administrateur de la Société
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur de la Société
8. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019
9. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général au titre de l'exercice 2019
10. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alexandre Morin, Directeur Général
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Comment participer à l'Assemblée générale ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leur modalité de détention (au nominatif ou au porteur), peut participer à cette Assemblée, dès lors qu'il justifie la détention d'actions de la Société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 12 juin 2019, à zéro heure, heure de Paris.

Options de participation

Pour participer à cette Assemblée générale, vous pouvez :

- assister personnellement à l'Assemblée, muni d'une carte d'admission ;
- voter par correspondance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à un tiers de votre choix, assistant à l'Assemblée ; et
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire.

Justification de la qualité d'actionnaire

Pour être admis à assister à l'Assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

Vous êtes **actionnaire au nominatif**

Vos actions devront être inscrites dans le registre des titres tenus pour la Société par son mandataire CACEIS Corporate Trust, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 12 juin 2019, à zéro heure, heure de Paris.

Vous êtes **actionnaire au porteur**

Vos actions devront être enregistrées au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 12 juin 2019, à zéro heure, heure de Paris, dans un compte de titres au porteur tenu par votre intermédiaire financier. Cet enregistrement sera constaté par une attestation de participation, qui vous sera délivrée par votre intermédiaire financier.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement et présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Comment assister, voter par correspondance ou se faire représenter

Vous assistez personnellement à l'Assemblée générale

Procurez-vous une carte d'admission et présentez-vous à l'Assemblée avec une pièce d'identité en cours de validité.

Vous êtes **actionnaire au nominatif** :

- Noircissez la **case A** du formulaire joint à l'avis de convocation, datez, signez et retournez le à CACEIS Corporate Trust à l'aide de l'enveloppe T jointe.
- Votre carte d'admission vous sera adressée par courrier ¹.

Vous êtes **actionnaire au porteur** :

- Contactez votre intermédiaire financier en indiquant que vous souhaitez assister à l'Assemblée générale.
- Votre intermédiaire financier transmettra à CACEIS Corporate Trust une attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire.
- Votre carte d'admission vous sera adressée par courrier ².

Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée générale

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir l'une des formules suivantes (**B** du formulaire ³):

- voter par correspondance : noircissez la case « **Je vote par correspondance** ». Noircissez les cases des résolutions que vous n'approuvez pas.
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée : noircissez la case « **Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale** ». Dans ce cas, il sera émis, en votre nom, un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration.
- donner pouvoir à une toute autre personne ⁴: noircissez la case « **Je donne pouvoir à** » et identifiez la personne dénommée qui devra être présente à l'Assemblée.
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire : ne cochez aucune case.

¹. Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, il vous suffit de vous présenter directement à l'Assemblée générale muni de votre carte d'identité le jour de l'assemblée générale.

². Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, il vous suffit de demander une attestation de participation auprès de votre intermédiaire financier pour les actionnaires au porteur et de la présenter avec votre carte d'identité le jour de l'assemblée générale.

³. Pour les actionnaires au nominatif, le formulaire de participation est joint automatiquement à l'avis de convocation. Pour les actionnaires au porteur, toute demande doit être adressée à l'intermédiaire financier teneur de compte qui se chargera de transmettre le formulaire accompagné d'une attestation de participation à CACEIS Corporate Trust. Tout actionnaire qui n'aurait pu se procurer le formulaire de participation auprès de son intermédiaire financier, pourra demander ce formulaire auprès du Service des assemblées générales centralisées de CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, Fax +33(0)1.49.08.05.82 ou 83, ct-assemblies@caceis.com, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, s'il justifie de sa qualité d'actionnaire au moyen d'une attestation de participation.

⁴. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, il est désormais possible de révoquer un mandataire préalablement désigné. Veuillez vous reporter à la page 24 de la présente brochure de convocation.



En aucun cas le formulaire de participation ne doit être retourné à FUTUREN.

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- être complété, daté et signé dans le cadre « Date & signature », et accompagné d'une attestation de participation pour les actionnaires au porteur, et
- être reçu au plus tard le 11 juin 2019 par le Service des assemblées générales centralisées de CACEIS Corporate Trust, à l'adresse suivante : 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9 (enveloppe « T » fournie pour les actionnaires au nominatif).

Vous désirez assister à l'Assemblée générale :

A. noircissez la case pour recevoir votre carte d'admission

Vous n'assistez pas à l'Assemblée générale :

B. choisissez parmi les trois possibilités offertes ci-dessous

Si vos actions sont au porteur :

joindre à ce formulaire l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form
A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. Utilisez le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.



Société anonyme au capital de 27 789 978,70 €
 Siège social : Cœur Défense
 100 Esplanade du Général de Gaulle
 92932 Paris La Défense
 423 127 281 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Le 14 juin 2019 à 14 heures

Au Moulin de la Récence
153 route de Coudoux
Ventabren (13122)

Identifiant - Account		Vote simple Single vote	
Nombre d'actions Number of shares	Nominatif Registered		Vote double Double vote
	Porteur Bearer		
Nombre de voix - Number of voting rights			

B1 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou Je m'abstiens.
I vote YES to all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf...
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (it equivalent to vote NO).
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom
 / I appoint (see reverse (4)) M. / Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

à la banque / to the bank 11/06/2019
 à la société / to the company

B2 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Cf. au verso (3) - See reverse (3)
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

B3 **JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)
HEREBY APPOINT: See reverse (4)
 M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

Date & Signature

Vous désirez voter par correspondance :
B1. noircissez la case correspondante et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
B2. noircissez la case correspondante.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée et qui vous représentera :
B3. noircissez la case correspondante et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Exposé sommaire de la situation du Groupe FUTUREN

FUTUREN est actif dans le domaine de l'électricité d'origine éolienne. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens terrestres.

FUTUREN produit de l'électricité dans quatre pays : la France, l'Allemagne, le Maroc et l'Italie, sélectionnés pour leur politique en faveur des énergies renouvelables et leur complémentarité en matière de régime de vent.

Après la mise en service de deux nouveaux parcs éoliens en 2018, FUTUREN exploite, au 31 décembre 2018, 648 mégawatts (« MW »), dont 428 MW bruts exploités pour compte propre et 220 MW exploités pour compte de tiers.

Chiffres clés

(en milliers d'euros)	2018	2017 retraité ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	67 492	65 151
EBITDA	36 523	35 377
Résultat opérationnel	2 026	6 561
Résultat financier	(3 798)	(8 186)
Impôts sur les résultats	1 582	(3 541)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(188)	(5 166)
Dont part du Groupe	(814)	(5 325)

⁽¹⁾ À des fins de comparaison, retraitement des impacts liés à la réintégration d'Ecoval 30 (sortie d'IFRS 5) et à l'application de la nouvelle norme IFRS 15. Pour plus d'information, veuillez vous référer au communiqué publié par la Société le 31 juillet 2018.

Grâce notamment à la mise en service de deux nouveaux parcs éoliens en France en 2018, le chiffre d'affaires consolidé de FUTUREN progresse de + 3,6 % et son EBITDA consolidé de + 3,2 % en 2018. Le résultat opérationnel a été affecté par plusieurs éléments non-récurrents, notamment des pertes de valeur. Le résultat net s'améliore significativement pour s'approcher de l'équilibre.

Résultats annuels 2018

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

• Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 67,5 millions d'euros en 2018, contre 65,2 millions d'euros en 2017, en croissance de + 3,6 %.

(en milliers d'euros)	Vente d'électricité	Développement et gestion de parcs	Autres activités	Total consolidé
2018	58 076	4 161	5 256	67 492
2017 retraité⁽¹⁾	55 131	4 846	5 174	65 151

⁽¹⁾ À des fins de comparaison, retraitement des impacts liés à la réintégration d'Ecoval 30 (sortie d'IFRS 5) et à l'application de la nouvelle norme IFRS 15. Pour plus d'information, veuillez vous référer au communiqué publié par la Société le 31 juillet 2018.

L'activité **Vente d'électricité** enregistre un chiffre d'affaires de 58,1 millions d'euros en 2018, en croissance de + 5,3 % par rapport à 2017. L'activité a en particulier bénéficié de conditions de vent plus favorables en France en 2018 qu'en 2017, ainsi que de l'effet de deux mises en service depuis mai et août 2018. Au contraire, l'activité a été pénalisée par des conditions de vent moins favorables en Allemagne en 2018 qu'en 2017.



L'activité **Développement et gestion de parcs** enregistre un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros en 2018, en retrait de 14,1 % par rapport à 2017, notamment en raison de l'arrêt de plusieurs contrats de gestion pour compte de tiers en Allemagne.

Le chiffre d'affaires des **Autres activités** atteint 5,3 millions d'euros en 2018, en hausse de 1,6 % par rapport à 2017.

• EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 36,5 millions d'euros en 2018, contre 35,4 millions d'euros en 2017, en croissance de + 3,2 %. La marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires consolidé atteint 54,1 % en 2018, contre 54,3 % en rapport à 2017.

(en milliers d'euros)	Vente d'électricité	Développement et Gestion de parcs	Autres activités	Total consolidé
2018	41 198	(5 388)	713	36 523
2017 retraité ⁽¹⁾	40 483	(5 886)	780	35 377

⁽¹⁾ À des fins de comparaison, retraitement des impacts liés à la réintégration d'Ecoval 30 (sortie d'IFRS 5) et à l'application de la nouvelle norme IFRS 15. Pour plus d'information, veuillez vous référer au communiqué publié par la Société le 31 juillet 2018.

L'EBITDA de l'activité **Vente d'électricité** atteint 41,2 millions d'euros en 2018, en croissance de + 1,8 % par rapport à 2017, tirée par l'impact positif des mises en service récentes en France. L'essentiel des charges opérationnelles de cette activité étant fixes, les conditions de vent défavorables en Allemagne ont directement impacté l'EBITDA de l'activité et freiné sa croissance.

L'EBITDA de l'activité **Développement et gestion de parcs** est une perte de (5,4) millions d'euros en 2018, contre une perte de (5,9) millions d'euros en 2017. L'amélioration entre les deux exercices provient essentiellement de la réduction des frais de siège, dont l'importance en 2017 était principalement liée au départ du Directeur Général en fin d'exercice.

• Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé atteint 2,0 millions d'euros en 2018, contre 6,6 millions d'euros en 2017. L'exercice 2018 a en particulier été impacté par plusieurs charges non-récurrentes pour un total de (11,3) millions d'euros.

(en milliers d'euros)	2018	2017 retraité ⁽¹⁾
EBITDA	36 523	35 377
Dotations aux amortissements	(22 602)	(22 500)
Pertes de valeur	(8 805)	(1 789)
Autres produits et charges non-courants	(1 342)	(4 687)
Dotations/reprises de provisions	(1 747)	164
Quote-part dans le résultat des coentreprises	-	(2)
Résultat opérationnel	2 026	6 561

⁽¹⁾ À des fins de comparaison, retraitement des impacts liés à la réintégration d'Ecoval 30 (sortie d'IFRS 5) et à l'application de la nouvelle norme IFRS 15. Pour plus d'information, veuillez vous référer au communiqué publié par la Société le 31 juillet 2018.

Les dotations aux amortissements sont, dans leur grande majorité, associées aux parcs éoliens détenus et contrôlés par le Groupe.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2018 a été impacté par plusieurs éléments non-récurrents, dont principalement (en millions d'euros) :

- des pertes de valeur (telles que détaillées ci-dessous) (8,8)
- la dépréciation d'une créance ancienne (0,9)
- les conséquences négatives d'un litige avec un client de gestion pour compte de tiers en Allemagne (0,8)
- la révision du calcul de la provision pour pertes futures sur contrats avec garanties de performance (0,8)

soit un impact négatif cumulé de (11,3) millions d'euros sur le résultat opérationnel.

Les pertes de valeur ont concerné (en millions d'euros) :

- la dépréciation des coûts historiques activés pour l'ancien projet de *repowering* au Maroc (4,8)
- la dépréciation de goodwill et d'actifs sur plusieurs parcs en exploitation en France et en Allemagne (2,5)
- l'ajustement de la valeur nette d'Ecoval 30 (1,5)



Il est rappelé que le résultat opérationnel de l'exercice 2017 avait également été impacté par plusieurs éléments non-récurrents ayant eu un impact négatif cumulé de (5,6) millions d'euros.

- **Résultat financier**

Le résultat financier du Groupe est en amélioration significative et représente une charge nette de (3,8) millions d'euros en 2018, contre une charge nette de (8,2) millions d'euros en 2017.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017 retraité ⁽¹⁾
Charge d'intérêts liée aux OCEANes	(3)	(1 175)
Charge d'intérêts nette liée aux parcs éoliens en exploitation	(7 458)	(7 237)
Autres	3 663	226
Résultat financier	(3 798)	(8 186)

(1) À des fins de comparaison, retraitement des impacts liés à la réintégration d'Ecoval 30 (sortie d'IFRS 5) et à l'application de la nouvelle norme IFRS 15. Pour plus d'information, veuillez vous référer au communiqué publié par la Société le 31 juillet 2018.

La conversion de la quasi-totalité des OCEANes en circulation au cours des mois de juillet et août 2017 a rendu négligeable la charge d'intérêts liée aux OCEANes en 2018.

La charge d'intérêts nette liée à la dette bancaire des parcs éoliens en exploitation est en légère augmentation en 2018, en raison des derniers tirages de dette effectués pour le parc éolien de Courant-Nachamps, mis en service en mai 2018.

- **Impôts sur les résultats**

L'impôt sur les résultats est un produit de 1,6 million d'euros en 2018 contre une charge nette de (3,5) millions d'euros en 2017. L'impôt exigible au titre de l'exercice 2018 a été compensé par la reprise de dépréciations d'impôts différés actifs liés aux sociétés ayant intégré le périmètre d'intégration fiscale français au cours de l'année. En effet, le Groupe a pour règle d'égaliser les impôts différés actifs et passifs pour les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale français.

- **Résultat net**

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'est significativement amélioré entre 2017 et 2018. Pour l'exercice 2018, il représente une perte de (0,2) million d'euros, essentiellement impactée par des pertes de valeur. Le résultat net de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2017 était une perte de (5,2) millions d'euros.

ENDETTEMENT ET TRÉSORERIE

L'endettement financier net consolidé s'élève à 130,0 millions d'euros au 31 décembre 2018, en augmentation de 25,5 millions d'euros sur l'année, reflétant essentiellement les investissements effectués dans les constructions en cours, financés par avances accordées par l'actionnaire majoritaire.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017 retraité ⁽¹⁾
Financements bancaires des parcs en exploitation	(144 628)	(165 329)
Avances accordées par l'actionnaire majoritaire	(59 138)	(12 829)
Autres passifs financiers	(28 218)	(29 560)
Dettes financières	(231 985)	(207 718)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 720	82 865
Actifs financiers (prêts et créances accordés)	21 241	20 329
Endettement financier net	(130 024)	(104 524)

(1) À des fins de comparaison, retraitement des impacts liés à la réintégration d'Ecoval 30 (sortie d'IFRS 5).

Financements des parcs en exploitation

Au 31 décembre 2018, les dettes bancaires de financements de projets représentent 144,6 millions d'euros, à comparer à 165,3 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une baisse de 20,7 millions d'euros sur l'année : leur amortissement annuel normal de 26,3 millions d'euros ayant été compensé par des tirages pour un parc mis en service en France en 2018 à hauteur de 5,6 millions d'euros.



Avances accordées par l'actionnaire majoritaire

Au cours de l'exercice 2018, l'actionnaire majoritaire a accordé 46,3 millions d'euros de nouvelles avances nettes des remboursements, portant à 59,1 millions d'euros le total des avances au 31 décembre 2018. Ces avances financent les constructions en cours.

Autres passifs financiers

Les Autres passifs financiers comprennent essentiellement la juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêts, les financements apportés par le véhicule d'investissement Theolia Utilities Investment Company (« TUIC ») à ses quatre parcs éoliens, et l'emprunt bancaire d'Ecoval 30. Il est rappelé que depuis la conversion de la quasi-totalité des OCEANes en circulation au cours des mois de juillet et août 2017, la dette obligataire est devenue négligeable.

La juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêt (*swaps*) s'élève à 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2018, en diminution de 1,2 million d'euros sur l'exercice.

Les financements apportés par TUIC à ses filiales s'élèvent à 22,0 millions d'euros au 31 décembre 2018, en augmentation de 0,3 million d'euros sur l'exercice, les intérêts non-payés de l'année ayant été compensés par un remboursement d'une des filiales.

L'emprunt bancaire d'Ecoval 30 s'élève à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2018.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La marge brute d'autofinancement atteint 34,7 millions d'euros en 2018. Après une variation du besoin en fonds de roulement négative de (1,4) million d'euros et le paiement de 2,1 millions d'euros d'impôts sur les sociétés, les activités opérationnelles ont dégagé 31,2 millions d'euros de trésorerie en 2018, contre 24,9 millions d'euros en 2017.

En 2018, le Groupe a finalisé la construction des parcs éoliens de Courant-Nachamps (21 MW) et de Demange (19,8 MW) et lancé la construction des parcs éoliens de Faydunes, de Joncels et des Coteaux pour une capacité cumulée de 58 MW. Au global, le Groupe a consacré 54,8 millions d'euros à ses investissements en 2018, contre 27,9 millions d'euros en 2017. Au cours de l'exercice, le Groupe a également cédé sa participation dans une filiale non-consolidée et les turbines stockées depuis 2007, pour un montant cumulé de 2,3 millions d'euros.

En 2018, le Groupe a reçu des avances de son actionnaire majoritaire à hauteur de 46,3 millions d'euros et effectué les derniers tirages bancaires pour son parc de Courant-Nachamps pour 5,6 millions d'euros, l'ensemble des fonds ayant été consacré aux constructions des parcs éoliens. En contrepartie, le Groupe a remboursé ses emprunts et autres dettes à hauteur de 28,1 millions d'euros en 2018, correspondant essentiellement aux remboursements des échéances normales des financements de projets liés aux parcs en exploitation. Enfin, en 2018, le Groupe a payé 5,8 millions d'euros d'intérêts, relatifs aux financements bancaires des parcs en exploitation.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers présentés en déduction des dettes financières correspondent essentiellement aux prêts et créances accordés aux filiales mises en équivalence (TUIC et la société Aerochetto, porteuse du parc de Giunchetto). Ils sont en hausse de 0,9 million d'euros sur l'année 2018, essentiellement du fait des intérêts de l'exercice.

Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Poursuivant sa politique de développement, FUTUREN a obtenu deux nouveaux permis de construire, purgés de tout recours, pour installer 8 éoliennes en France.

Le projet de Mazurier, situé sur le territoire de la commune de Chatillon-lès-Sons, dans le département de l'Aisne, a obtenu toutes les autorisations, purgées de tout recours, pour sa réalisation et son exploitation. Le projet comprendra 4 éoliennes de 3,2 MW de puissance nominale, soit une capacité totale de 12,8 MW. Conformément au planning, la construction a débuté début janvier 2019.

Le projet d'Antezant-Saint Pardoult, situé sur le territoire des communes d'Antezant-la-Chapelle et de Saint-Pardoult, dans le département de la Charente-Maritime, a également obtenu toutes les autorisations nécessaires à sa réalisation et à son exploitation. Celles-ci sont désormais purgées de tout recours. Le projet comprendra 4 aérogénérateurs dont le modèle est en cours de sélection.

Ces deux nouvelles autorisations viennent confirmer la croissance du Groupe. En France, FUTUREN dispose à présent de cinq projets ayant reçu toutes les autorisations purgées de tout recours, incluant :

- trois projets actuellement en construction pour une capacité cumulée de 58 MW ; et désormais
- les projets de Mazurier, dont la construction vient de débuter, et d'Antezant-Saint-Pardoult.

Perspectives

En 2018, FUTUREN a mis en service deux nouveaux parcs éoliens en France : le parc éolien de Courant-Nachamps (21 MW) et le parc éolien de Demange (19,8 MW).

Ces deux mises en service ont porté à 428 MW la capacité brute exploitée pour compte propre par FUTUREN, dont 200 MW exploités en France.

Le principal objectif de FUTUREN est de renforcer ses capacités installées pour compte propre.

FUTUREN prévoit quatre nouvelles mises en service en France en 2019.



Projets de résolutions et rapports du Conseil d'administration

Approbation des comptes annuels et consolidés et affectation du résultat de l'exercice 2018

Première, deuxième et troisième résolutions

Exposé des motifs :

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver, sur la base du rapport du Conseil d'administration, du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, les comptes annuels et consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- les comptes annuels font apparaître un résultat net bénéficiaire de 2 216 085,44 euros (*première résolution*) ; et
- les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du groupe déficitaire de (814 335) euros (*troisième résolution*).

Le détail des informations concernant les comptes et l'activité de la Société figurent dans le Rapport Financier Annuel 2018 de la Société.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'imputer le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 2 216 085,44 euros sur le montant négatif du « Report à nouveau » qui s'établirait après affectation à 202 623 256,29 euros (*deuxième résolution*).

Première résolution – *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution – *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et sur sa proposition, décide d'imputer le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 2 216 085,44 euros sur le montant négatif du « Report à nouveau » qui s'établit désormais à 202 623 256,29 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution – *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur la gestion du Groupe, du rapport du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approbation des conventions et engagements réglementés

Quatrième résolution

Exposé des motifs :

Certaines conventions conclues par la Société dans le cadre de son activité donnent lieu à un formalisme spécifique : il s'agit en particulier des conventions pouvant intervenir directement ou indirectement entre la Société et une autre société avec laquelle elle a des mandataires sociaux communs, voire entre la Société et ses mandataires sociaux ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, ces conventions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes et être approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce exposant (i) qu'aucun(e) convention ou engagement réglementé(e) n'a été soumis(e) à l'autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ni depuis la clôture dudit exercice et (ii) à titre d'information des actionnaires, la liste des conventions et engagements approuvés par les actionnaires au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels, ayant précédemment été autorisés par l'Assemblée, ne requièrent pas de nouvelle autorisation de votre part.

Quatrième résolution – *Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions.

Nomination, ratification et renouvellement d'administrateurs

Cinquième, sixième et septième résolutions

Exposé des motifs :

Le Conseil d'administration d'une société anonyme peut être composé de trois (3) à dix-huit (18) membres, sauf exception. La durée du mandat des administrateurs, fixée dans les statuts de la Société, est de trois (3) ans.

La Société dispose actuellement d'un Conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs.

Le Conseil d'administration de la Société souhaitant voir maintenues en son sein les différentes compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les administrateurs de la Société actuellement en fonction, il est proposé à l'Assemblée générale de statuer sur les résolutions suivantes :

- **Nomination de Madame Géraldine Anceau en qualité d'administrateur de la Société**
(cinquième résolution)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Fyot arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de nommer Madame Géraldine Anceau en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Profil du candidat

Madame Géraldine Anceau a travaillé entre 2001 et 2008 en financements de projets pour la banque DEXIA, en charge de missions de conseils financiers dans le cadre d'attribution de concessions dans le secteur infrastructures et environnement et de la mise en place de financements de projets des secteurs énergie et environnement.



En 2009, elle rejoint EDF Renouvelables, tout d'abord en tant que Chargée de financements de projets puis en 2011 elle devient Directrice de projets au sein de la Direction des Affaires Nouvelles, en charge notamment du développement de la société en Pologne et en Europe de l'est et du nord. En 2016, toujours chez EDF Renouvelables, elle devient Directrice Europe du Nord à la Direction Internationale. Elle contribue notamment durant cette période au redéploiement de la stratégie d'EDF Renouvelables en Allemagne. Madame Géraldine Anceau est diplômée de HEC.

Qualité d'administrateur « indépendant »

La recommandation R3 du Code Middlednext, auquel la Société se réfère, prévoit que le Conseil d'administration doit comporter au moins deux administrateurs « indépendants ».

Cette recommandation R3, reprise dans le Règlement Intérieur du Conseil, liste cinq critères permettant de présumer l'indépendance des administrateurs, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard de ces critères, Madame Géraldine Anceau ne serait pas considérée comme « indépendant » au sens du Code Middlednext et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société.

La nomination de Madame Géraldine Anceau en tant qu'administrateur n'affecterait pas la conformité de la Société au Code Middlednext dans la mesure où le Conseil d'administration resterait composé de deux administrateurs indépendants, à savoir Madame Lilia Jolibois et Monsieur Michel Sirat.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et notamment des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %. Lorsqu'un conseil d'administration est composé au plus de huit administrateurs, l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut pas être supérieur à 2.

A ce jour, la Société respecte cette règle puisque le Conseil d'administration est composé de trois femmes et de quatre hommes.

La nomination de Madame Géraldine Anceau n'affecterait pas le respect de cette règle puisque le Conseil d'administration serait composé à l'issue de l'Assemblée Générale¹ de 7 administrateurs dont 4 femmes et 3 hommes (soit une proportion de femmes de 57,1 % et une proportion d'hommes de 42,9 % avec un écart entre le nombre de femmes et d'hommes inférieur à 2).

• Ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard en qualité d'administrateur de la Société (sixième résolution)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 avril 2019, a décidé de procéder à la cooptation de Madame Maud de Galard en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Madame Bénédicte Gendry, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de ratifier la cooptation de Madame Maud de Galard en tant qu'administrateur de la Société.

¹ Sous réserve du renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier, de la nomination de Madame Géraldine Anceau et de la ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard.

Profil du candidat

Avocate de formation, Madame Maud de Galard a exercé pendant deux années au sein du cabinet d'avocats d'affaires Bird & Bird où elle s'occupait principalement de contentieux administratifs et commerciaux, et de conseil aux entreprises et collectivités territoriales dans le secteur des télécommunications. En 2013, elle rejoint la Direction juridique de EDF au sein de laquelle elle traite, entre autres, des aspects juridiques de la régulation tarifaire du secteur de l'électricité, de la négociation du protocole d'accord avec l'Etat pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et intervient sur les contrats de concession hydraulique et de distribution d'électricité. En 2017, Madame Maud de Galard intègre la Direction Juridique de EDF Renouvelables en tant que juriste (Pôle France). En février 2019, elle est nommée Responsable Juridique France au sein de la Direction Juridique de EDF Renouvelables. Madame Maud de Galard est diplômée de Sciences Po Paris et titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Qualité d'administrateur « indépendant »

La recommandation R3 du Code Middlednext, auquel la Société se réfère, prévoit que le Conseil d'administration doit comporter au moins deux administrateurs « indépendants ».

Au regard des critères précités prévus par la recommandation R3, Madame Maud de Galard ne serait pas considérée comme « indépendant » au sens du Code Middlednext et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société.

La ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard en tant qu'administrateur n'affecterait pas la conformité de la Société au Code Middlednext dans la mesure où le Conseil d'administration resterait composé de deux administrateurs indépendants, à savoir Madame Lilia Jolibois et Monsieur Michel Sirat.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

La ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard permettrait à la Société de maintenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes puisque le Conseil d'administration serait composé à l'issue de l'Assemblée Générale² de 7 administrateurs dont 4 femmes et 3 hommes (soit une proportion de femmes de 57,1 % et une proportion d'hommes de 42,9 % avec un écart entre le nombre de femmes et d'hommes inférieur à 2).

• Renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur de la Société (septième résolution)

Monsieur Denis Rouhier a été coopté en tant qu'administrateur de la Société par le Conseil d'administration du 6 juin 2017 (avec effet au 9 juin 2017), en remplacement de Monsieur Fady Khallouf, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Cette cooptation a ensuite fait l'objet d'une ratification par l'Assemblée générale du 18 juin 2018. Le mandat de Monsieur Denis Rouhier prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour le 14 juin 2019. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Denis Rouhier, pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Profil du candidat

De 1990 à 1998, Monsieur Denis Rouhier acquiert chez Cegelec, à travers l'audit interne, puis en tant que Contrôleur de Gestion d'une unité (*Dispatching export*) l'expérience du suivi de projets clé en main dans un environnement opérationnel d'ingénieurs d'affaires. En 1999, il intègre EDEV, Holding Financière d'EDF, en qualité de Contrôleur Financier ; il complète ainsi ses compétences dans les domaines « corporate », opérations de haut de bilan, d'investissements et de financement, ainsi que les problématiques de consolidation, de passage aux normes IFRS et d'accélération des délais de clôture (Clemessy, Tiru, ASA en Autriche...). Il est en charge également du transfert des participations d'EDEV chez Dalkia dans le cadre de la création du Pôle Services EDF.

² Sous réserve du renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier, de la nomination de Madame Géraldine Anceau et de la ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard.



Fin 2005, il rejoint EDF Renouvelables, pour préparer la société à l'IPO qui se réalisera en novembre 2006. Il est en charge de la fonction *Controlling* Groupe, qu'il structure et anime pour répondre aux exigences d'un groupe coté au SBF 120, et ce dans un contexte de forte croissance à l'international. Depuis octobre 2012, il est Directeur Financier Groupe d'EDF Renouvelables, membre du Comité de Direction. Outre la fonction *Controlling*, il est également en charge des domaines de la Fiscalité, Trésorerie - Financements structurés et plus récemment des Fusions / Acquisitions et Ventes d'Actifs Structurés. Monsieur Denis Rouhier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (Paris).

Qualité d'administrateur « indépendant »

La recommandation R3 du Code Middlednext, auquel la Société se réfère, prévoit que le Conseil d'administration doit comporter au moins deux administrateurs « indépendants ».

Au regard des critères précités prévus par la recommandation R3, Monsieur Denis Rouhier ne serait pas considéré comme « indépendant » au sens du Code Middlednext et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société.

La nomination de Monsieur Denis Rouhier en tant qu'administrateur n'affecterait pas la conformité de la Société au Code Middlednext dans la mesure où le Conseil d'administration resterait composé de deux administrateurs indépendants, à savoir Madame. Lilia Jolibois et Monsieur Michel Sirat.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier n'affecterait pas le respect de cette règle puisque le Conseil d'administration serait composé à l'issue de l'Assemblée Générale³ de 7 administrateurs dont 4 femmes et 3 hommes (soit une proportion de femmes de 57,1 % et une proportion d'hommes de 42,9 % avec un écart entre le nombre de femmes et d'hommes inférieur à 2).

Cinquième résolution – Nomination de Madame Géraldine Anceau en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Géraldine Anceau en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution – Ratification de la cooptation de Madame Maud De Galard en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Maud De Galard en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 16 avril 2019, en remplacement de Madame Bénédicte Gendry, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution – Renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Denis Rouhier pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

³ Sous réserve du renouvellement du mandat de Monsieur Denis Rouhier, de la nomination de Madame Géraldine Anceau et de la ratification de la cooptation de Madame Maud de Galard.

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général au titre de l'exercice 2019

Huitième et neuvième résolutions

Exposé des motifs :

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables (i) au Président du Conseil d'administration (*huitième résolution*) et (ii) au Directeur Général (*neuvième résolution*) en raison de leur mandat social respectif au titre de l'exercice 2019.

Ces principes et critères constituent la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société arrêtée par le Conseil d'administration et sont présentés dans le rapport prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce inclus dans le Rapport Financier Annuel 2018 qui peut être consulté sur le site internet de la Société, rubrique Finance/Rapports financiers et présentations.

En application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments versés ou attribués résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 au Président du Conseil d'administration de la Société, en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le Rapport Financier Annuel 2018 publié sur le site internet de la Société, rubrique Finance/Rapports financiers et présentations.

Neuvième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 au Directeur Général de la Société, en raison de son mandat de Directeur Général, tels que présentés dans le Rapport Financier Annuel 2018 publié sur le site internet de la Société, rubrique Finance/Rapports financiers et présentations.

Approbation de la rémunération versée ou attribuée au Directeur Général au cours de l'exercice 2018

Dixième résolution

Exposé des motifs :

En application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments versés ou attribués résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ces éléments sont présentés dans le rapport prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce inclus dans le Rapport Financier Annuel 2018 qui peut être consulté sur le site internet de la Société à la rubrique Finance/Rapports financiers et présentations.



Il est précisé que les éléments composant la rémunération de Monsieur Alexandre Morin, Directeur Général, au titre de l'exercice 2018, sont versés par EDF Renouvelables puis refacturés à la Société conformément à une Convention de mise à disposition conclue le 6 juillet 2017 entre la Société et EDF Renouvelables, approuvée par l'Assemblée générale du 18 juin 2018 au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce (quatrième résolution). En 2018, l'exécution de la Convention a généré pour la Société une charge d'un montant de 333 549 euros, qui comprend la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2017.

Les rémunérations et avantages de toute nature refacturés au titre de cette Convention de mise à disposition s'inscrivent dans la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2018 au titre de l'exercice 2018.

Il est enfin précisé que, le Conseil d'administration ayant décidé qu'à compter du 9 juin 2017, les administrateurs non-indépendants du Conseil d'administration (en ce compris le Président du Conseil d'administration) ne percevraient pas de jetons de présence au titre de leur mandat social, Monsieur Bruno Fyot, Président du Conseil d'administration depuis le 10 juin 2017, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2018 en raison de son mandat social.

Dixième résolution – *Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alexandre Morin, Directeur Général*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément à l'article L.225-100 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alexandre Morin, Directeur Général, tels que présentés dans le Rapport Financier Annuel 2018 publié sur le site internet de la Société, rubrique Finance/Rapports financiers et présentations.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Onzième résolution

Exposé des motifs :

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

Onzième résolution – *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et toutes publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire annuelle sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de FUTUREN (www.futuren-group.com/finance/assemblees-generales). En particulier, les éléments composant le Rapport de gestion sont inclus dans le Rapport financier annuel 2018.

Composition du Conseil d'administration

Bruno Fyot

Président du Conseil d'administration

Nationalité française

Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

En 1988, Bruno Fyot rejoint EDF GDF Services en tant que responsable de l'exploitation des réseaux électriques parisiens. En 1994, il est nommé auprès du Comité de Direction d'EDF GDF Services, en charge de l'architecture et de l'audit des projets du SI commercial. En 1997, toujours au sein d'EDF GDF Services, il devient chef d'agence à Thionville. En 2000, il rejoint EDF Energy au Royaume Uni. Il est en charge de la fusion des services clients des deux entreprises de commercialisation acquises par EDF (SWEB et London Electricity), puis directeur des centres d'appels. En 2002, toujours à EDF Energy, il devient Managing Director du marché Entreprise pour le Royaume Uni. En 2005, il revient dans la Branche Commerce d'EDF en tant que Directeur du programme pour préparer l'ouverture du marché résidentiel (CAP 2007). En 2008, il est nommé Directeur du Réseau Commercial France sur le marché Entreprises, en charge du pilotage des 8 entités commerciales régionales d'EDF. En 2011, il devient Directeur Général d'Électricité de Strasbourg (ÉS) et Délégué Régional EDF en Alsace (cette dernière fonction jusqu'en 2014). Durant cette période, l'entreprise a conclu l'acquisition de Gaz de Strasbourg, a lancé des investissements dans les projets d'énergies renouvelables (géothermie profonde et biomasse) et a préparé le regroupement des activités de services de Dalkia et d'ÉS au travers d'une filiale commune (ÉS Services Énergétiques). En 2015, il rejoint EDF Renouvelables en tant que Directeur Général Délégué et depuis 2017, en tant qu'administrateur.

Bruno Fyot est Ingénieur Télécom, diplômé de Télécom Bretagne, et titulaire d'un Master in Business Administration (MBA) de l'EDHEC (Institut Theseus).

Bruno Fyot est administrateur de FUTUREN et Président du Conseil d'administration depuis le 9 juin 2017. Son mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée générale du 14 juin 2019 et ne sera pas renouvelé, sur demande de l'intéressé.

Denis Rouhier

Président du Comité d'audit

Nationalité française

Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

De 1990 à 1998, Denis Rouhier acquiert chez Cegelec, à travers l'audit interne, puis en tant que Contrôleur de Gestion d'une unité (Dispatching export) l'expérience du suivi de projets clé en main dans un environnement opérationnel d'ingénieurs d'affaires. En 1999, il intègre EDEV, Holding Financière d'EDF, en qualité de Contrôleur Financier ; il complète ainsi ses compétences dans les domaines corporate, opérations de haut de bilan, d'investissements et de financement, ainsi que les problématiques de consolidation, de passage aux normes IFRS et d'accélération des délais de clôture (Clemessy, Tiru, ASA en Autriche, etc.). Il est en charge également du transfert des participations d'EDEV chez Dalkia dans le cadre de la création du Pôle Services EDF. Fin 2005, il rejoint EDF Renouvelables, pour préparer la société à l'IPO qui se réalisera en novembre 2006. Il est en charge de la fonction *Controlling* Groupe, qu'il structure et anime pour répondre aux exigences d'un groupe coté au SBF 120, et ce dans un contexte de forte croissance à l'international. Depuis octobre 2012, il est Directeur Financier Groupe d'EDF Renouvelables, membre du Comité de Direction. Outre la fonction *Controlling*, il est également en charge des domaines de la Fiscalité, Trésorerie - Financements structurés et plus récemment des Fusions/Acquisitions et Ventes d'Actifs Structurés.

Denis Rouhier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (Paris).

Denis Rouhier est administrateur de FUTUREN et Président du Comité d'audit depuis le 9 juin 2017. Le renouvellement de son mandat d'administrateur est soumis au vote de l'Assemblée générale du 14 juin 2019.



Nicolas Couderc

Nationalité française
Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

Nicolas Couderc a rejoint le Groupe EDF en 2008, à la Direction de la Stratégie, avant de devenir en 2010 Responsable Structuration du Portefeuille Europe au sein de la Direction Optimisation et Trading. En 2014, il intègre EDF Renouvelables, en tant que Directeur de cabinet du Directeur Général puis Directeur de la stratégie et des fusions-acquisitions. En 2016, Nicolas Couderc est nommé Directeur France et Energies réparties d'EDF Renouvelables. À ce titre, il pilote l'ensemble des activités terrestres d'EDF Renouvelables en France (éolien, photovoltaïque sol et toitures) et est membre du Comité de Direction d'EDF Renouvelables. Nicolas Couderc est également administrateur du Syndicat des Energies Renouvelables et de WindEurope. Avant de rejoindre EDF, Nicolas Couderc a passé plusieurs années dans le secteur financier, en tant qu'enseignant-chercheur, puis économiste de marché. Il continue à enseigner régulièrement, puisqu'il est depuis 2008 professeur associé de finance à l'ESCP Europe. Il est également co-auteur du manuel Finance d'entreprise aux éditions Pearson.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, Nicolas Couderc est diplômé de Sciences Po Paris et titulaire d'un Doctorat en Sciences économiques de l'université Panthéon-Sorbonne.

Nicolas Couderc est administrateur de FUTUREN depuis le 28 juin 2017.

Maud de Galard

Nationalité française
Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

Avocate de formation, Maud de Galard a exercé pendant deux années au sein du cabinet d'avocats d'affaires Bird & Bird où elle s'occupait principalement de contentieux administratifs et commerciaux, et de conseil aux entreprises et collectivités territoriales dans le secteur des télécommunications. En 2013, elle rejoint la Direction juridique d'EDF au sein de laquelle elle traite, entre autres, des aspects juridiques de la régulation tarifaire du secteur de l'électricité, de la négociation du protocole d'accord avec l'Etat pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et intervient sur les contrats de concession hydraulique et de distribution d'électricité. En 2017, Maud de Galard intègre la Direction Juridique de EDF Renouvelables en tant que juriste (Pôle France). En février 2019, elle est nommée Responsable Juridique France au sein de la Direction Juridique de EDF Renouvelables.

Maud de Galard est diplômée de Sciences Po Paris et titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Maud de Galard est administrateur de FUTUREN depuis le 16 avril 2019. La ratification de son mandat d'administrateur sera soumise au vote de l'Assemblée générale du 14 juin 2019.

Nathalie Guyot

Nationalité française
Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

Nathalie Guyot est Directrice Ressources Humaines Groupe d'EDF Renouvelables. Avant de rejoindre EDF Renouvelables, en 2002, Nathalie Guyot a intégré le service des publications du Mouvement Européen, notamment sur les questions relatives à la formation professionnelle et l'actualité sociale puis elle a rejoint l'APICS (leader européen pour les formations en *Lean Management*, *Supply Chain Management*, *Operations Management*) pour développer les programmes de formation. Au sein d'EDF Renouvelables, elle met en place la fonction Ressources Humaines dans un contexte de forte croissance en France et à l'international, en 2006 elle est en charge de l'Offre Réservée aux Salariés proposée lors de l'introduction en bourse. Elle a sous sa responsabilité les relations sociales, la politique de rémunération et avantages sociaux, la formation, le développement professionnel, le recrutement, la responsabilité sociale, le *controlling* RH, la coordination RH sur le périmètre EDF Renouvelables et depuis 2013 la santé sécurité. Elle est membre du Comité de Direction d'EDF Renouvelables et du HR *Steering Committee* d'EDF. Nathalie Guyot est diplômée d'un double cursus, Master II Etudes Germaniques et Etudes Européennes.

Nathalie Guyot est diplômée d'un double cursus, Master II Etudes Germaniques et Etudes Européennes.

Nathalie Guyot est administrateur de FUTUREN depuis le 28 juin 2017.

Lilia Jolibois

Nationalité française

Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

Après avoir débuté en 1987 sa carrière dans la banque d'affaires Merrill Lynch à New York puis à Paris, Lilia Jolibois a rejoint Sara Lee Personal Products en qualité de Directeur Marketing Europe en 1992. Trois ans plus tard, elle intègre le groupe Lafarge et exerce successivement les fonctions de Directeur du Développement Centre Europe, PDG des activités Ciment et PDG Plâtres Europe de l'Est. En 2004, Lilia Jolibois prend en charge la croissance et le développement des activités Enduits, le deuxième business mondial de Lafarge Plâtres, dans 28 pays du Groupe. En 2008, elle est nommée Senior Vice President, Marketing, Commercial et Supply Chain des activités Granulats, Asphalt et Construction des Routes, couvrant 30 pays. Après 18 ans de carrière au sein du groupe Lafarge, elle décide créer sa propre activité de conseil auprès des entreprises, des acteurs de *private equity* et des grands cabinets de conseil. Forte d'une expérience mondiale des marchés "mûrs" et émergents, elle conseille les leaders et les équipes sur les sujets de l'amélioration des performances des sociétés et leur impact social ainsi que sur le développement de leurs équipes. Outre son mandat d'administrateur au sein de FUTUREN, Lilia Jolibois exerce actuellement trois autres mandats au sein de (i) Cara U.K. and Wales (Committee for At Risk Academics) depuis 2014, (ii) la Fondation INSEAD depuis 2015, et (iii) la société belge Sibelco Group depuis 2018. Depuis octobre 2018, Lilia Jolibois est également membre du Comité Consultatif d'Aster Fab, une start-up de conseil en innovation technologique et en digital.

De nationalité américaine, Lilia Jolibois est titulaire d'un *Bachelor of Arts* en Sciences Economiques de l'université d'Harvard et d'un *Master of Business Administration (MBA)* de l'INSEAD. Elle a par ailleurs suivi le programme *International Directors Program for Governance* proposé par l'INSEAD.

Lilia Jolibois est administrateur indépendant et membre du Comité d'audit de FUTUREN depuis le 1^{er} juin 2012.

Michel Sirat

Nationalité française

Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle- 92932 Paris la Défense

Michel Sirat a rejoint le groupe CMA-CGM en juin 2011 et exercé les fonctions de Directeur Central Exécutif Finances. Il occupe depuis janvier 2017 les fonctions de Directeur Financier et de la Performance (*Group CFO and Performance Officer*). Il a débuté sa carrière professionnelle au sein de l'administration française en exerçant notamment des fonctions à la Direction du Trésor puis au Fonds Monétaire International à Washington avant d'occuper différents postes au sein des directions financières et de la trésorerie du groupe ENGIE (ex-GDF Suez) en France et à l'étranger.

Michel Sirat est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, de l'Ecole Centrale de Paris ainsi que de l'Ecole Nationale d'Administration.

Michel Sirat est administrateur indépendant et membre du Comité d'audit de FUTUREN depuis le 18 décembre 2017.

Composition de la Direction générale

Alexandre Morin

Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense

Alexandre Morin capitalise de nombreuses années d'expérience dans le secteur de l'énergie et des énergies renouvelables, notamment au sein d'EDF Renouvelables en tant que Directeur Financier d'EDF Renouvelables France. Avant de rejoindre EDF Renouvelables, il a occupé différents postes de management dans le domaine financier au sein de groupes internationaux. Il a notamment passé 3 ans au Maroc dans une filiale du groupe Technicolor (ex Thomson).

Alexandre Morin est diplômé de l'université Paris-Dauphine (Master I – Sciences de Gestion) et Paris X (Master II – Finance).

Alexandre Morin a exercé les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société du 5 juillet 2017 au 31 décembre 2017. Il exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 les fonctions de Directeur Général.



Renseignements relatifs aux administrateurs dont la nomination, la ratification ou le renouvellement sont proposés à l'Assemblée générale

Géraldine Anceau

41 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : aucun

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Directrice Europe du Nord à la Direction Internationale d'EDF Renouvelables
- Administrateur au sein de EDF EN UK Ltd ⁽¹⁾, EDF ER Holdings Ltd ⁽¹⁾ et EDF ER Ltd ⁽¹⁾
- Membre du conseil de surveillance de EDF Deutschland GmbH ⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Ilmatar Alajärvi Louhukangas oy ⁽¹⁾ et Ilmatar Alajärvi Möksy oy ⁽¹⁾ (Finlande)
- Président du Conseil d'Administration de EDF EN POLSKA Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Green Projects Polska Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Starke Wind Goraj Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Starke Wind Górzycza Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Starke Wind Nowa Nied Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Starke Wind Sława Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Starke Wind Stypulów Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Wiatropol Parnowo Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Wiatropol Smolecin Spółka z o.o. ⁽¹⁾
- Président du Conseil d'Administration de Wiatropol Ustka Spółka z o.o. ⁽¹⁾

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Administratrice de 42 sociétés projet filiales de EDF ER Ltd ⁽¹⁾

Nombre d'actions FUTUREN détenues : 0

Géraldine Anceau a travaillé entre 2001 et 2008 en financements de projets pour la banque DEXIA, en charge de missions de conseils financiers dans le cadre d'attribution de concessions dans le secteur infrastructures et environnement et de la mise en place de financements de projets des secteurs énergie et environnement. En 2009, elle rejoint EDF Renouvelables, tout d'abord en tant que Chargée de financements de projets puis en 2011 elle devient Directrice de projets au sein de la Direction des Affaires Nouvelles, en charge notamment du développement de la société en Pologne et en Europe de l'est et du nord. En 2016, toujours chez EDF Renouvelables, elle devient Directrice Europe du Nord à la Direction Internationale. Elle contribue notamment durant cette période au redéploiement de la stratégie d'EDF Renouvelables en Allemagne.

Géraldine Anceau est diplômée de HEC.

⁽¹⁾ Société étrangère

Maud de Galard

32 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN : Administrateur depuis le 16 avril 2019

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Juriste au sein du Pôle France de la Direction juridique d'EDF Renouvelables jusqu'au 31 janvier 2019
- Responsable Juridique France au sein de la Direction juridique d'EDF Renouvelables depuis le 1^{er} février 2019

Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Juriste au sein de la Direction juridique d'EDF

Nombre d'actions FUTUREN détenues : 0

Avocate de formation, Maud de Galard a exercé pendant deux années au sein du cabinet d'avocats d'affaires Bird & Bird où elle s'occupait de contentieux administratifs et commerciaux, et de conseil aux entreprises et collectivités territoriales dans le secteur des télécommunications. En 2013, elle rejoint la Direction juridique d'EDF au sein de laquelle elle traite, entre autres, des aspects juridiques de la régulation tarifaire du secteur de l'électricité, de la négociation du protocole d'accord avec l'Etat sur la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et intervient sur les contrats de concession hydraulique et de distribution d'électricité. En 2017, Maud de Galard intègre la Direction Juridique de EDF Renouvelables en tant que juriste (Pôle France). En février 2019, elle est nommée Responsable Juridique France au sein de la Direction juridique d'EDF Renouvelables.

Maud de Galard est diplômée de Sciences Po Paris et titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

(1) Société étrangère



Denis Rouhier

52 ans, nationalité française

Mandats exercés au sein du Groupe FUTUREN :

- Administrateur de FUTUREN
- Président du Comité d'audit de FUTUREN

Principaux mandats et fonctions en cours exercés hors du Groupe :

- Directeur Financier et membre du Comité de direction d'EDF Renouvelables
- Membre du Comité de Direction d'Eolien Maritime France
- Administrateur d'UPC Asia Wind Management Ltd (Chine) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Hong Kong (Chine) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Chile ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Chile Holding ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Renewable Services Chile SpA ⁽¹⁾
- Administrateur d'Helio Atacama 3 (Chili) ⁽¹⁾
- Administrateur de Santiago Solar (Chili) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN South Africa ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Italia ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Belgium ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF Renewables UK ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF Renewables (Royaume Uni) ⁽¹⁾
- Administrateur de Blyth (Royaume Uni) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF Renewables (Etats Unis) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Middle East ⁽¹⁾
- Administrateur de VDB F1 Gerações De Energia SA (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Parque Eolico Ventos Da Bahia I (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Parque Eolico Ventos Da Bahia III (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Parque Eolico Ventos Da Bahia IX (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Parque Eolico Ventos Da Bahia XVIII (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Pirapora Solar Holding (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Pirapora II Solar Holding (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de Pirapora III Solar Holding (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur de VDB Dev (Brésil) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Israël ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Polska ⁽¹⁾
- Administrateur de Stark Wind Polska sp z.o.o ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN PT (Portugal) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN PT II (Portugal) ⁽¹⁾
- Administrateur d'Eolica de Arada (Portugal) ⁽¹⁾
- Administrateur d'Eolica de Cabrera (Portugal) ⁽¹⁾
- Administrateur de Montemuro (Portugal) ⁽¹⁾
- Administrateur d'Aswan Solar 21 (Egypte) ⁽¹⁾
- Administrateur de Frederikshavn Offshore Wind Demo (Danemark) ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF EN Österild (Danemark) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Société étrangère



Principaux mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Administrateur d'EDF EN Hellas ⁽¹⁾
- Administrateur d'EEN TK Holding AS ⁽¹⁾
- Administrateur d'EDF ENR PWT

Nombre d'actions FUTUREN détenues : 0

De 1990 à 1998, Denis Rouhier acquiert chez Cegelec, à travers l'audit interne, puis en tant que Contrôleur de Gestion d'une unité (*Dispatching export*) l'expérience du suivi de projets clé en main dans un environnement opérationnel d'ingénieurs d'affaires. En 1999, il intègre EDEV, Holding Financière d'EDF, en qualité de Contrôleur Financier ; il complète ainsi ses compétences dans les domaines corporate, opérations de haut de bilan, d'investissements et de financement, ainsi que les problématiques de consolidation, de passage aux normes IFRS et d'accélération des délais de clôture (Clemessy, Tiru, ASA en Autriche, etc.). Il est en charge également du transfert des participations d'EDEV chez Dalkia dans le cadre de la création du Pôle Services EDF. Fin 2005, il rejoint EDF Renouvelables, pour préparer la société à l'IPO qui se réalisera en novembre 2006. Il est en charge de la fonction *Controlling* Groupe, qu'il structure et anime pour répondre aux exigences d'un groupe coté au SBF 120, et ce dans un contexte de forte croissance à l'international. Depuis octobre 2012, il est Directeur Financier Groupe d'EDF Renouvelables, membre du Comité de Direction. Outre la fonction *Controlling*, il est également en charge des domaines de la Fiscalité, Trésorerie - Financements structurés et plus récemment des Fusions/Acquisitions et Ventes d'Actifs Structurés.

Denis Rouhier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (Paris).

(1) Société étrangère

Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée générale

Conformément à l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut s'effectuer (i) par voie postale en envoyant les formulaires dûment remplis et signés, accompagnés d'une attestation de participation, à CACEIS Corporate Trust, service des assemblées générales centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, pour une réception au plus tard le 11 juin 2019, ou (ii) par voie électronique, par l'envoi d'un courriel revêtu d'une signature électronique elle-même obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur, à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, au plus tard la veille de la réunion de l'Assemblée, soit le jeudi 13 juin 2019, à 15 heures, heure de Paris, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en précisant leurs nom, prénom, adresse et identifiant nominatif (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte) ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré** : en précisant leurs nom, prénom usuel, adresse et leur identifiant obtenu auprès de leur intermédiaire financier habilité ainsi que les nom et prénom usuel du mandataire désigné ou révoqué ; et
- **pour les actionnaires au porteur** : en précisant leurs nom, prénom usuel, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom usuel du mandataire désigné ou révoqué. Cette demande doit être accompagnée d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité.

L'adresse électronique ct-mandataires-assemblees@caceis.com ne pourra traiter que les demandes de désignation ou de révocation de mandataires, toute autre demande ne pourra pas être prise en compte.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

En cas de retour d'un formulaire par un intermédiaire inscrit, la Société se réserve le droit d'interroger ledit intermédiaire pour connaître l'identité des votants.

Demande d'envoi de documents et de renseignements

Visés par l'article R.225-83 du Code de commerce

Les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet de la Société www.futuren-group.com/finance/assemblees-generales.
Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document dûment complété et signé à l'adresse suivante :
FUTUREN – Europarc de Pichaury - Bât. B9 - 1330, avenue JRGG de la Lauzière - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3



Société anonyme au capital de 27 789 978,70 euros
Siège social : Cœur Défense – 100, esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense
423 127 281 R.C.S. Nanterre
INSEE 423 127 281 00081

Assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2019

Je soussigné(e) Mme, Mr ⁽¹⁾

Nom (ou dénomination sociale) _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Propriétaire de _____ actions FUTUREN

sollicite l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale ordinaire annuelle, tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce modifiés par le décret 2014-1063 du 18 septembre 2014, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à _____

le _____

Signature

Pour les actionnaires au porteur, cette demande devra être accompagnée d'une attestation de participation, établie par leur intermédiaire financier, justifiant de la qualité d'actionnaire du demandeur à la date de la demande.

AVIS : Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile



